

Attestation de vaccination

pour les élèves de la filière **Accompagnement Soins et Services à la Personne**

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

à remplir par le responsable légal de l'élève

Nom : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : ____/____/____

Classe : _____

ÉTAT DES VACCINATIONS

à remplir par le médecin traitant

Les vaccinations du tableau ci-dessous sont obligatoires afin de pouvoir réaliser les stages en milieu hospitalier, crèche...

DTP (Diphthérie, Tétanos, Coqueluche)	<u>Vaccination à jour :</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<u>Date du prochain rappel :</u> _____
BCG (Bacille de Calmette et Guerin)	<u>Avis du médecin :</u> <input type="checkbox"/> Vaccination nécessaire <input type="checkbox"/> Pas de vaccination	<input type="checkbox"/> Vaccination réalisée <input type="checkbox"/> Vaccination non réalisée <u>Test tuberculinique (si nécessaire) :</u> <input type="checkbox"/> Date du test : _____ <input type="checkbox"/> Résultat du test : _____
Hépatite B	<u>Vaccination à jour :</u> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> En cours : <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} dose : _____ <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} dose (1 mois après la 1 ^{ère} dose) : _____ <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} dose (6 mois après la 2 ^{ème} dose) : _____

Je soussigné(e) Docteur _____

certifie que l'élève _____

est à jour de ses vaccinations suivant les indications du tableau ci-dessus.

Le _____

à _____

Cachet du médecin

Information à destination des responsables légaux des élèves scolarisés en baccalauréat professionnel ASSP

Madame, monsieur,

Votre enfant va être scolarisé ou poursuivre sa scolarité en baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et services à la Personne.

Cette formation comporte des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP). Les structures dans lesquelles les différentes PFMP sont possibles pendant ces trois années seront indiquées par les professeurs d'enseignement professionnel.

Pour ces périodes de formation, les élèves devront satisfaire aux conditions de vaccination du milieu professionnel (arrêté du 2 Août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique).

Pour cela, vous devez faire compléter l'attestation (disponible au verso) par votre médecin traitant. Merci de remettre cette attestation au retour du dossier d'inscription ou au professeur principal dès la rentrée.

Si l'attestation n'est pas rendue et complétée, l'élève ne pourra pas participer aux stages obligatoires. L'obtention du baccalauréat sera alors compromise.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction du lycée Armand Guillaumin

Attestation de vaccination au verso

